

EARL PINETREPLAINE DU COLOMBIER
46700 SoturacSiret : 380 673 434 00029
APE : 0111Z

Convention collective : 7024 - Convention collective nationale PA/CUMA

BULLETIN DE SALAIRE

Du 01/08/2025 au 31/08/2025

N° 12_1755098075151_BS_PINETRE_01082025_1

Pour plus d'informations, voir la rubrique dédiée au bulletin de paye sur www.service-public.fr rubrique cotisations salariales.**AMBRE PINETRE**

NIR : 2 10 01 47 323 036 71

Emploi : **Ouvrier Agricole**

Date d'entrée : 23/07/2025

Palier : **Palier 1**

Date de sortie : 31/08/2025

Coefficient hiérarchique : 0

Mme AMBRE PINETRE
25 Route de Mages
46700 Soturac

Ce bulletin doit être conservé sans limitation de durée pour le salarié et durant 5 ans pour l'employeur.

Page 1/1

Salaire de base	Montant (€)		Nombre	Total (€)
Heures normales 1	11,88	x	19,00	225,72
Nombre total d'heures			19,00	
	Base de calcul (€)		Taux (%)	Total (€)
Indemnité compensatrice de congés payés (ICCP)	605,88	x	10,00	60,59
Rémunération totale brute				286,31
Cotisations et contributions sociales obligatoires	Base de calcul (€)		Taux (%)	Montant à retenir
Santé				
Complémentaire Incapacité, Invalidité, décès	286,31			3,18
Retraite				
Sécurité Sociale Déplafonnée	286,31	x	0,40	1,15
Sécurité Sociale Plafonnée	286,31	x	6,90	19,76
Complémentaire T1	286,31			13,71
Formation	286,31			0,17
CSG non imposable à l'IR	283,83	x	6,80	19,30
CSG imposable à l'IR	283,83	x	2,40	6,81
CRDS imposable à l'IR	283,83	x	0,50	1,42
Total des cotisations et contributions obligatoires				65,50
Exonérations et allègements de cotisations				0,00
Montant net social				220,81
Remboursements et déductions diverses	Montant (€)		Nombre	Total (€)
Montant net à payer avant impôt sur le revenu : 220,81				
Montant net imposable : 229,04				
Montant des heures supplémentaires, complémentaires et RTT exonérées : 0,00				
Impôt sur le revenu pour Prélèvement à la source (PAS) : (Base de calcul de 0,00 €) × (Taux de 0,00%) = 0,00				
Montant net à payer : 220,81				

payé le 01.09.2026
chèque n° 06 11118 = 514,00 €**Cumul depuis le début du contrat :**

- du net imposable servant de base au calcul du prélèvement à la source : 0,00 €
- de l'impôt sur le revenu prélevé à la source : 0,00 €
- des heures complémentaires et/ou supplémentaires exonérées : 0,00 €

Date de paiement : .. / .. / ..